

Procès-Verbal

Séance du 3 Octobre 2022

L' an 2022, le 3 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 27/09/2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire.

Etaient Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, FERRY Denis, OLLIER David, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Etai(en)t Absent (s) : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. BEAUDONNAT Luc, MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc

Absent(s) : Mme BEAUDONNAT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme RANDANNE Caroline

Quorum : 8 présents sur 11 afférents au Conseil municipal

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance précédente
- Convention Financement Travaux EP Neuville
- Tarif Aide aux Devoirs 2022-2023
- Bail à Ferme
- Retour sur les réunions intercommunales
- Questions Diverses

Délibérations:

n°2022_045 - Travaux Eclairage Public : Renforcement Neuville suite PSSA

Madame le Maire rappelle les travaux d'extension du réseau électrique à Neuville et de la nécessité de le renforcer.

Madame le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2008 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SIEG.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordant du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 5 700,00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG-Territoire d'Énergie du Puy de Dôme, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50% du montant estimatif des travaux, dont le décompte se compose comme suit :

Eclairage Public : $5\,700\text{ €} \times 50\% = 2\,850,00\text{ €}$

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Madame le Maire rappelle que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG-Territoire d'Énergie du Puy de Dôme, par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de travaux d'éclairage public et son mode de financement présenté par Madame le Maire,
- **Confie** la réalisation des travaux au SIEG-Territoire d'Énergie du Puy de Dôme,

- **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à 2 850,00€,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de financement et à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG du Puy-de-Dôme,
- **Prévoit** à cet effet les inscriptions nécessaires au budget.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 07/10/2022

Après mise en ligne, le : 07/10/2022

n°2022_046 - Bail à Ferme : ZI 7, ZI 14, ZH 9

Madame le Maire présente le courrier de résiliation des baux par le preneur des parcelles communales ZI 7, ZI 14, ZH 9 au profit de son fils qui reprend l'exploitation.

Madame le Maire présente la demande préalable d'autorisation d'exploiter de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer le bail pour les parcelles communales ZI 7, ZI 14 et ZH 9 d'une surface totale de 5ha,91a,90ca, à Jérémy OLLIER,
- **Fixe** le prix de location de la parcelle ZI 7 à 72,88€ - indice de référence 2019,
- **Fixe** le prix de location de la parcelle ZI 14 à 78,60€ - indice de référence 2019,
- **Fixe** le prix de location de la parcelle ZH 9 à 27,40€ - indice de référence 2019,
- **Indique** que ces baux pourront se substituer à un membre de la famille, au conjoint et aux descendants,
- **Demande** à Madame le Maire d'exécuter la présente décision et l'autorise à signer les baux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 07/10/2022

Après mise en ligne, le : 07/10/2022

n°2022_047 - Participation à l'action "Elu(e) Rural(e) Relais de l'Egalité" et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour l'action «Elu(e) Rural(e) Relais de l'Egalité» lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Madame le Maire présente le projet.

Suite au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* », l'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet d'A.M.I. de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être «relais de l'Egalité» au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et «spéciale élus» ;
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l' élu relais municipal :

- Bénéficie d' une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d' autres compétences en lien avec leur mission, l' AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet,
- Est identifié au sein de la commune : par livret d' accueil, panneau d' affichage, journal municipal, site de la commune par exemple,
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie). Cette disponibilité pourra être assurée par la présence d' un binôme,
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité,
- S' engage à respecter la confidentialité,
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime,
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l' unanimité,

- **Décide** de rajouter cette délibération à l' ordre du jour,
- **Soutient** action «El (e) Rura (e) Relais de l' Egalité » lancée par l' Association des Maires Ruraux de France (AMRF),
- **Désigne** Madame Caroline RANDANNE élue rurale relais de l' Egalité » au sein du conseil municipal.

A l' unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d' Issoire, le 07/10/2022

Après mise en ligne, le : 07/10/2022

n°2022_048 - Budget Communal : DM n°2

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l' ordre du jour la décision modificative n°2 concernant le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l' unanimité,

- le rajout de cette délibération à l' ordre du jour,
- la Décision Modificative n°2 au **Budget Commune de VERNINES** concernant les crédits ouverts pour les travaux de voirie :

Désignation :	INVESTISSEMENT	Dépenses
	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
2315	20 000,00€	
21568		20 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	20 000,00 €

A l' unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d' Issoire, le 07/10/2022

Après mise en ligne, le : 07/10/2022

Questions diverses :

→ Approbation du PV de la dernière séance du Conseil Municipal du 08/09/2022 : à l' unanimité

→ Tarif Aide aux Devoirs 2022-2023 : Les élus souhaitent des éléments complémentaires afin de délibérer.

→ Dossiers

Débit sur le réseau d'eau à Bessat-Ribeyre : Tests à réaliser

Coupes de Bois : Progression de la présence des scolites en forêt, Résultat de la vente de l'automne

Licence IV : Information

Réunions extérieures : Retour sur le CA de la MFR et les réunions communautaires sur la mobilité et le transfert de compétence.

Séance levée à: 22:15

Procès-Verbal arrêté le 07/11/2022

Le Président

BONY Martine, Maire



Le Secrétaire

Mme RANDANNE Caroline